

Attentats de janvier 2015 : Un procès en appel pour deux accusés

mardi 5 janvier 2021, par [Thémis](#)

PROCES. Deux des onze personnes, dont Ali Riza Polat, condamnées pour leur rôle dans les attentats contre « Charlie Hebdo » et l'Hyper Cacher seront rejugées.

20 Minutes avec AFP, Publié le 04/01/21.

<https://www.20minutes.fr/justice/2944847-20210104-attentats-janvier-2015-proces-appel-deux-accuses>

Seules deux des onze personnes condamnées pour leur rôle dans les attentats de janvier 2015 contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher ont fait appel et seront donc rejugées, a-t-on appris lundi de source judiciaire.

Ali Riza Polat avait annoncé par la voix de son avocate, dès l'énoncé du verdict de la cour d'assises spéciale de Paris le 16 décembre, qu'il allait faire appel de sa condamnation à trente ans de réclusion criminelle pour « complicité » des crimes terroristes commis par les frères Saïd et Chérif Kouachi et Amédy Coulibaly.

Amar Ramdani, condamné lui à vingt ans de prison pour association de malfaiteurs terroriste criminelle, a également fait appel, a indiqué cette source judiciaire.

Possibilité de peines plus sévères en appel

Le parquet a formé un « appel incident » à ceux des deux condamnés pour donner à la cour d'assises amenée à les rejurer la possibilité d'aggraver les peines prononcées en première instance, a-t-on précisé de même source.

Le parquet national antiterroriste avait requis la réclusion criminelle à perpétuité à l'encontre d'Ali Riza Polat, le seul des onze accusés à avoir comparu devant la cour d'assises spéciale pour « complicité ». Une peine de dix-sept ans de réclusion avait été réclamée contre Amar Ramdani.

Les neuf autres condamnés n'ont pas fait appel et leurs condamnations à des peines allant de quatre ans d'emprisonnement à dix-huit ans de réclusion criminelle – très généralement inférieures à celles requises par l'accusation – sont donc définitives.

Le procès en appel d'Ali Riza Polat et d'Amar Ramdani ne devrait pas se tenir avant de longs mois.